

# Éléments de barème

## Mouvement intra-académique Poitiers 2018

Total points  
Ajouter  
B1+B2  
+B3+B4

**Attention, le barème peut être différent selon les vœux, et suivant leur place dans la liste... Il faut donc faire le calcul vœu par vœu pour chaque simulation !!!**

**Les bonifications médicales ou sociales doivent être (ré)examinées par les services académiques sur demande des personnels concernés.**  
**Toutes les autres bonifications acquises au mouvement inter-académique sont conservées mais leur barème académique peut différer du barème national.**  
**Consultez notre brochure pour en savoir plus. Mais seule la circulaire intra-académique fait foi.**

<b>B1 Total Ancienneté (part commune à tous les barèmes) :</b>	<input type="text"/>
<b>Echelon : .....<sup>e</sup> échelon</b>	<input type="text"/>
<small>7 points par échelon acquis au 31/08/17 si promotion ou au 01/09/17 si reclassement ; 14 points minimum pour mes 1er et 2e échelons</small>	
<b>Hors classe</b>	<input type="text"/>
<small>56 pts (certifiés) ou 63 pts (agrégés) + 7 points par échelon de la hors-classe (98 points pour agrégés au 4<sup>e</sup> échelon si 2 ans dans l'échelon)</small>	
<b>Classe exceptionnelle</b>	<input type="text"/>
<small>77 points forfaitaires + 7 points par échelon de la hors-classe (limite maximum : 98 pts)</small>	
<b>Ancienneté dans le poste actuel au 31/08/18 comme titulaire : ..... ans</b>	<input type="text"/>
<small>10 points par an + 50 points par tranche de 4 ans + 10 points pour service national actif juste avant la première affectation</small>	
<b>B2 Total Situation professionnelle (peut varier suivant les vœux) :</b>	<input type="text"/>
<b>Stagiaire</b>	<input type="text"/>
<small>50 points sur le premier vœu départemental ou académique (bonification obligatoire si déjà demandée à l'inter, facultative sinon)</small>	
<b>Stagiaire précédemment titulaire d'un autre corps (non-enseignant, éducation, orientation)</b>	<input type="text"/>
<small>1000 points sur le vœu départemental ou académique correspondant à la dernière affectation comme titulaire</small>	
<b>Stagiaire ex non-titulaire, reclassement au 01/09/17 : .....<sup>e</sup> échelon</b>	<input type="text"/>
<small>3<sup>e</sup> échelon 100 points ; 4<sup>e</sup> échelon 115 points ; 5<sup>e</sup> échelon ou plus 130 points pour vœu départemental ou plus large</small>	
<b>Réintégration après emploi fonctionnel, détachement, TOM, réadap. ou réemploi, congé avec libération de poste...</b>	<input type="text"/>
<small>1000 points sur le vœu départemental ou académique correspondant à la dernière affectation comme titulaire ou 1500 points si retour de PALD/PACD avec perte de poste</small>	
<b>Reconversion si impossibilité d'exercice dans la discipline de recrutement (pour la première mutation)</b>	<input type="text"/>
<small>150 points sur vœux groupements de communes ; 300 points sur vœux départementaux</small>	
<b>Mobilité (pour la première mutation avec chgt de discipline volontaire si accordé avant le 01/09/10)</b>	<input type="text"/>
<small>30 points sur tous les vœux + 50 points sur vœux communes ou groupements de communes ; + 150 points sur vœux départementaux</small>	
<b>Mesure de carte scolaire (MCS) ou perte de poste après CLD</b>	<input type="text"/>
<small>si perte d'un poste fixe : 1500 points sur l'établissement, la commune, le département d'origine, et sur l'académie si perte d'un poste en zone de remplacement : 1500 points sur la zone de remplacement d'origine (ZRE et ZRD) et sur zone académique (ZRA)</small>	
<b>Agrégé</b>	<input type="text"/>
<small>135 points sur les vœux de postes fixes en lycée, y compris vœux larges (sauf disciplines enseignées exclusivement en lycée)</small>	
<b>Enseignants de la formation continue</b>	<input type="text"/>
<small>150 points sur vœu « tous postes dans le département » du lieu d'exercice ; application des règles de carte scolaire (MCS) si perte du poste</small>	

<b>B3 Total Fonctions ou affectations spécifiques (peut varier suivant les vœux) :</b>	<input type="text"/>
<b>Années consécutives sur la ZR actuelle : ..... ans</b>	<input type="text"/>
<small>20 points par an de service effectif dans la dernière zone de remplacement, y compris pour les entrants dans l'académie</small>	
<b>Stabilisation des TZR</b>	<input type="text"/>
<small>100 pts sur le 1er vœu départemental, quel qu'il soit (pour les TZR de l'académie seulement) 60 pts sur vœux groupements de communes si au moins cinq ans d'ancienneté comme TZR (y compris hors académie) sans discontinuité</small>	
<b>Affectation en éducation prioritaire REP</b>	<input type="text"/>
<small>80 points sur vœux communes et plus larges si cinq ans d'ancienneté ou plus au 31/08/18 (Clg Boucher Cognac, Clg Roumazières, Clg F. d'Eglantine La Rochelle, Clg Bouillé-Loretz, Clg Cerizay, Clg Zay Niort, Clg Rostand Thouars, Clg Verne Buxerolles, Clg Macé Châtelleraut, Clg Ronsard Poitiers)</small>	
<b>Affectation en éducation prioritaire REP+ ou politique de la ville</b>	<input type="text"/>
<small>160 points sur vœux communes et plus larges si cinq ans d'ancienneté ou plus au 31/08/18 (Clg Pallet Angoulême, Clg Rolland Soyaux, Clg Mendès-France La Rochelle, Clg Sand Châtelleraut)</small>	
<b>Années en lycée ex-APV n'ayant pas été classé REP, REP+ ni pol. ville au 01/09/14</b>	<input type="text"/>
<small>Dispositif transitoire sur vœux communes et plus larges avec calcul d'ancienneté dans le poste APV au 31/08/15 LP Sillac Angoulême, LGT et LP Branly Châtelleraut 1 an 30 pts ; 2 ans 60 pts ; 3 ans 90 pts ; 4 ans 120 pts ; 5 ou 6 ans 150 pts (APV) ou 160 (REP+) ; 7 ans 175 pts ; 8 ans et plus 200 pts</small>	
<b>Personnel second degré exerçant dans une EREA de l'académie et affecté avant septembre 2012</b>	<input type="text"/>
<small>100 points par année d'ancienneté sur vœux départementaux ; 20 points par année d'ancienneté sur vœux communes ou groupes de communes</small>	

<b>B4 Total Situation personnelle et familiale (peut varier suivant les vœux) :</b>	<input type="text"/>
<b>Situation de parent isolé ou Autorité parentale conjointe</b>	<input type="text"/>
<small>Parent isolé : 150 points sur vœux départementaux ; 60 points sur vœux communes ou groupements de communes Autorité parentale conjointe : 150,2 points sur vœux départementaux ; 60,2 points sur vœux communes ou groupements de communes + 75 points par enfant de moins de 20 ans à charge au 31/08/18 (18 ans sur vœux larges en situation de parent isolé)</small>	
<b>Rapprochement de conjoints et bonifications associées (RC)</b>	<input type="text"/>
<small>150,2 points sur vœux départementaux et académiques ; 60,2 points sur vœux communes et groupements de commune + 75 points par enfant de moins de 20 ans à charge né ou à naître le 01/09/18 + années de séparation effective sur vœux départementaux : 1/2 année 50 pts ; 1 année 150 pts ; 1,5 année 170 pts ; 2 années 200 pts ; 2,5 années 250 pts ; 3 années 300 pts ; 3,5 années 350 pts ; 4 années et plus 400 pts (ou séparation lors de l'année de stage 150 points)</small>	
<b>Mutation simultanée (vœux identiques et dans le même ordre)</b>	<input type="text"/>
<small>Pour deux conjoints titulaires ou deux stagiaires : 60 pts sur vœux communes et groupements de commune ; 100 pts sur vœux départementaux Pour les personnels non conjoints : pas de bonification mais affectation dans le même département</small>	
<b>Situation de handicap, situation médicale ou sociale</b>	<input type="text"/>
<small>100 points sur vœux départementaux ou académiques en cas de RQTH en cours de validité au 31/08/18 ou 1000 pts sur vœux groupements de communes ou départementaux (sauf exception) sur étude du dossier par les services du rectorat</small>	
<b>Conjoint à mobilité obligatoire (sur département d'affectation de celui-ci uniquement)</b>	<input type="text"/>
<small>60 points sur vœux groupements de communes ; 150 points sur vœux départementaux</small>	



**Syndicat général de l'Education nationale Sgen-CFDT**  
 05 49 88 15 82 / 06 12 57 62 94 / 06 46 51 67 96  
 21/23 rue Arsène Orillard 86000 POITIERS  
 poitou-charentes@sgen.cfdt.fr

Pour remplir sa fiche de suivi syndical, Sgen+ : <http://v2.sgenplus.cfdt.fr>

## Simulation n°

Barème	Ordre	Type de vœu (*)	Restriction (**)	Intitulé
	1			
	2			
	3			
	4			
	5			
	6			
	7			
	8			
	9			
	10			
	11			
	12			
	13			
	14			
	15			
	16			
	17			
	18			
	19			
	20			

### (\*) Types de vœux

SPEA (hors barème)

ETB

COM

GEO

DPT

ACA

ZRE (déconseillé car pas de bonification sauf MCS)

ZRD

ZRA

### (\*\*) Restrictions

CLG (perte des bonifications)

LYC (perte des bonifications sauf bonification réservée aux agrégés)

Sauf REP (pas de perte des bonifications)



Une fois votre liste stabilisée, pensez à saisir vos vœux sur SIAM

et à remplir votre fiche de suivi syndical sur Sgen+ : <http://v2.sgenplus.cfdt.fr/>